Cinquante-Unième Année. — N° 66. Le Numéro: 10 centimes. Vendredi 18 Mars 1892

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 MARS

LA DYNAMITE A PARIS

On lit dans le *Matin* :

« L'explosion de la caserne Lobau a fait, hier, dans Paris, l'objet de toutes les conversations et chacun exprimait ses craintes au sujet de l'avenir peu gai que les anarchistes réservent à la société. Il paraît que de fortes sommes ont été retirées des banques et que les étrangers désertent en masse. Cet affolement de la population est surtout motivé par l'impuissance de la police à arrêter les coupables.

» Des mesures spéciales ont été prises pour assurer la protection des monuments publics. Autour de la Banque de France, le nombre des sentinelles a été doublé ; tous les postes militaires ont été renforcés. »

Ajoutons qu'on a fait cette nuit trente-cinq perquisitions chez des anarchistes. Il a été opéré cinq arrestations.

C'est surtout dans les communes de la banlieue : Levallois-Perret, Clichy et Saint-Denis qu'ont été faites les perquisitions.

Parmi les cinq individus arrêtés se trouve un étranger.

Le nombre des anarchistes présents à Paris, s'élevant au minimum à dix mille, on voit que l'œuvre de la police ne fait que commencer. A raison de cent perquisitions par jour, il ne faudrait pas moins de trois mois pour épuiser la liste des anarchistes.

Depuis deux jours, des gardiens de la paix en assez grand nombre font la surveillance intérieure et extérieure du ministère de l'intérieur pendant toute la nuit.

A l'Elysée on a augmenté le poste d'infanterie qui a mis des factionnaires tout autour de la présidence dès la nuit tombante.

Le ministre de l'intérieur vient de demander à l'autorité militaire que des patrouilles d'infanterie et de cavalerie précédées ou suivies d'un certain nombre de gardiens de la paix, armés du revolver d'ordonnance, puissent parcourir certains quartiers de Paris, à partir de dix heures du soir.

On écrit de Saint-Etienne, 16 mars :

« Des recherches actives sont faites dans les environs de Chambon, de la Ricamarie et surtout à Roanne pour s'assurer si aucun des anarchistes militants ne s'est absenté le jour de l'explosion de la caserne Lobau.

» On suppose, en effet, que l'auteur de l'attentat serait venu de province. »

Le *Temps* dit qu'on a saisi chez les anarchistes arrêtés quelques fioles qui ont pu contenir des liquides explosifs. Mais chez aucun on n'a trouvé trace de dynamite.

LA FIÈVRE DE M. LOUBET

On racontait hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que M. Loubet est complètement démonté par les salves de dynamite qui ont salué son avènement à la présidence du conseil.

Il paraît qu'il n'a pas pu dîner avant-hier, et les députés qui ont causé avec lui disent qu'il perd un peu la tête.

INFORMATIONS

SÉCURITÉ DES VOTES

M. Loubet, ministre de l'intérieur, s'est rendu à la commission de la Chambre chargée d'examiner les diverses propositions tendant à assurer la liberté et la sincérité du vote dans toutes les élections.

Cette commission a écarté tous les systèmes du vote sous enveloppe, d'isolement de l'électeur, etc., qui avaient été mis en avant. Elle s'est ralliée à l'idée d'instituer l'obligation légale d'imprimer tous les bulletins de vote sur un papier uniforme qui serait fabriqué et vendu par l'Etat.

De la sorte, tous les caractères extérieurs pouvant servir à distinguer les bulletins des divers candidats seraient supprimés et l'identité apparente des bulletins, résultant de l'emploi d'un papier uniforme, mettrait les électeurs à l'abri de toute inquisition, de tout contrôle au moment du scrutin.

M. Loubet a accepté ce système.

La question viendra en discussion devant la Chambre d'ici à quelques jours. Elle figure à l'ordre du jour immédiatement après la proposition Bovier-Lapierre sur les syndicats professionnels.

LES FONDS SECRETS

La *France* s'est avisée d'interroger M. Andrieux, l'ancien préfet de police, sur les déplorables attentats qui viennent d'avoir lieu à Paris :

« De mon temps, à dit M. Andrieux, la Préfecture savait absolument tout ce qui se tramait contre le gouvernement, les propriétés ou les monuments publics. Les anarchistes auraient-ils changé ? Seraient-ils devenus tous absolument incorruptibles ? Je ne le crois pas. La vérité est qu'on s'est servi des fonds secrets pour tout autre chose que la surveillance des menées révolutionnaires.

» On s'est préoccupé vaguement du péril anarchiste qu'on traitait par dessous la jambe. On a cessé, faute d'argent, d'avoir les relations et les intelligences indispensables pour connaître un monde interlope et méfiant. Il se trouve qu'aujourd'hui on est sans armes. On pousse de grands cris. On réclame des pénalités terribles. Mais où sont les coupables ? Dans quels milieux faut-il les rechercher ? Nul ne paraît s'en douter.

» On opère publiquement, officiellement, des perquisitions qui ne paraissent destinées qu'à rassurer les esprits superficiels et à faire croire aux efforts de la police. Nous sommes en face de ce fait indéniable : la police, au lieu de mener adroitement, comme jadis, les mouvements anarchistes, au lieu de les connaître, de les prévoir, d'en détourner la portée, ainsi que cela s'est fait de mon temps, la police, dis-je, est impuissante et, chose bien plus terrible, elle est ignorante, elle ne « sait » plus. »

POUR AVOIR DE L'ARGENT

Un des moyens usités, pour se procurer de l'argent, par les gens peu délicats, est de le fabriquer et, dans ce cas, on a constaté que la monnaie était toujours fausse.

L'Italie en est là, paraît-il.

L'*Economiste européen* nous renseigne à ce sujet :

« On sait que, d'après la convention monétaire signée à Paris en 1885, la France, la Grèce, l'Italie, la Suisse et la Belgique s'étaient engagées à fabriquer au même titre leur monnaie divisionnaire de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c., et avaient fixé le chiffre de leurs émissions respectives.

» Aujourd'hui, l'Italie, qui a écoulé chez nous la plus grande partie de sa monnaie divisionnaire, — il y en a en France pour 162 millions sur 202 millions — demande à reprendre sa liberté.

» Elle s'engage à reprendre sa monnaie en cours chez nous contre des pièces de 5 francs ou de l'or, mais outre qu'elle espère que nous continuerons à en conserver une bonne partie, elle ne redoute pas que, malgré la dénonciation de la convention, nous ne recommencions à absorber sa nouvelle monnaie, fabriquée à un titre inférieur. »

Donc, défions-nous des monnaies italiennes.

D'après l'*Economiste enropéen*, c'est du faux.

On dit en France : faux comme un jeton. Si les faits que l'on dit se confirment, on pourra changer le proverbe et dire : faux comme un sou (italien).

LA VACANCE DES SIÈGES ÉPISCOPAUX

Le *Figaro*, un des organes de la Droite constitutionnelle, publie, au sujet des futures nominations épiscopales, une note qui est bien caractéristique :

« Si discret qu'on soit à la nonciature comme au ministère des cultes en ce qui concerne les nominations épiscopales, nous croyons connaître cependant la cause des lenteurs dont le monde religieux est surpris.

» Cette cause réside tout entière dans les conditions assez graves qui ont été imposées aux candidats à la mître.

» Non seulement le gouvernement leur a demandé une adhésion explicite à la République, mais il a exigé d'eux l'acceptation des lois militaires et scolaires.

» On conçoit, dès lors, combien il a fallu d'ingéniosité et d'infinies nuances diplomatiques, pour arriver à découvrir la formule capable de concilier les exigences du gouvernement et l'extrême limite des concessions possibles à un prêtre. On a dû pressentir bien des prêtres avant d'arrêter des choix acceptables de part et d'autre. »

Nous croyons assez volontiers que le gouvernement trouvera difficilement des prêtres disposés à approuver les écoles athées ; mais voilà une preuve très significative « de conciliation et d'apaisement » envers les catholiques.

L'ANARCHISTE MARTINET

Au moment où les dynamitards font parler d'eux un peu plus que de raison, il n'est pas sans intérêt de constater que l'un d'eux, le compagnon Martinet, récemment condamné à la prison par la Cour d'assises de la Seine, a pu tranquillement se réfugier en Angleterre, après avoir fait une conférence publique à Brest, sous l'œil protecteur de la police.

On télégraphie de Brest, 15 mars :

« L'anarchiste Martinet a donné hier soir, à la salle Venise, sa seconde conférence. Il n'a eu aucun succès. Toutes ses déclarations anarchistes ont été huées par les ouvriers présents, surtout celles par lesquelles il a conseillé aux ouvriers du port de ne pas obéir à leurs chefs.

» Ce soir aura lieu une seconde conférence anarchiste.

» Martinet a annoncé qu'il partait demain pour Saint-Malo, afin de gagner l'Angleterre. Il craint d'être arrêté d'un moment à l'autre.

» En sortant d'une des réunions, la police de Brest a arrêté un ouvrier brestois nommé Demeule, faisant partie d'un groupe anarchiste qui injuriait les agents.

» Demeule a été trouvé porteur de brochures anarchistes destinées à être distribuées dans le port. »

Voici ce que dit, à ce propos, le *Journal des Débats* :

« Nous serions curieux de savoir pourquoi l'anarchiste Martinet n'a pas purgé sa condamnation et pourquoi il a pu continuer à exercer librement sa propagande démagogique à Paris et en province. De deux choses l'une : ou l'anarchiste Martinet a été gracié, ou personne au parquet n'a osé contraindre le condamné à subir sa peine. Ces deux hypothèses sont également inadmissibles. Dans tous les cas, il n'est pas étonnant qu'en présence de l'incroyable attitude de l'autorité, l'audace des anarchistes croisse avec les égards que l'on a pour eux et avec l'impunité dont ils jouissent. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'indisposition dont souffre l'Empereur et que l'on attribue — version officielle — à un refroidissement, a été causée par un abcès qui s'est formé dans l'oreille.

L'Empereur a supporté pendant ces trois derniers jours des douleurs intolérables qui ont nécessité l'emploi, à haute dose, de la morphine.

Les médecins ont constaté que la région atteinte par le mal avait gagné en profondeur ; ils ont constaté, en outre, un commencement de carie des os.

La maladie effecte, assure-t-on, un réel caractère de gravité, et les médecins ont recommandé un repos absolu.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 mars 1892.

Le marché paraît remis de ses mauvaises impressions d'hier : la liquidation de quinzaine s'opère facilement, les fonds étrangers sont mieux tenus et on a détaché aujourd'hui le coupon de 75 centimes sur le 3 0/0 ancien qui regagne à 96.22 une partie de ce coupon. Le nouveau est à 96.10 et le 4 1/2 à 105.20.

L'Italien reste au-dessous de 87 malgré les achats opérés pour le compte de la Banque de Milan. L'Extérieure est à 57 1/32 par suite de

réalisations de vendeurs en bénéfices. Le 3 0/0 Portugais se maintient à 26 7/16; le gouvernement poursuit ses réformes fiscales pour l'application d'une surtaxe de 20 0/0 sur les télégrammes étrangers.

L'impression causée par la suspension de paiement de la maison de banque Gunzburg est loin d'être effacée, les fonds Russes restent faibles.

La liquidation de quinzaine des actions des sociétés témoigne des meilleures dispositions du public à leur égard. La Banque de France reste à 4,340. Le Crédit Foncier oscille autour du cours de 1,200 fr. Le Crédit Lyonnais est à 766; son dividende de 30 fr. représente au cours actuel un intérêt de près de 5 1/2 0/0. La Société Générale se traite au comptant à 471.25.

L'action Immeubles de France a des demandes à 455.

La Société Le Crédit paye en ce moment le coupon de 12.50 détaché le 15 courant sur les obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

Les Chemins Economiques cotent 403.

VOIR A LA 4e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Le *Courrier* est de moins en moins content. Il rage toujours et vomit toujours. Aujourd'hui c'est contre le Dr Bontemps que son intarissable bile se répand et c'est encore pour prouver que le Dr Bontemps est dans le vrai.

Il plait au *Courrier* de trouver dans la conférence du Dr Bontemps une manœuvre électorale, au lieu d'y trouver tout simplement une bonne œuvre que des républicains mieux inspirés eussent accomplie depuis longtemps.

De là, fureur extrême et grosses injures qui ne prouvent rien et ne salissent personne.... au contraire.

Aux gros mots du *Courrier*, le Dr Bontemps fait la réponse suivante :

Saumur, 16 mars 1892.

A Monsieur Roland, du *Courrier de Saumur*,

Vous venez de me rendre un signalé service. J'ignorais à quel point j'étais peu « *sympathique* » dans un certain milieu. Un bon averti en vaut deux. Vous avez pris soin de m'éclairer bien complètement à ce sujet, sous l'inspiration de sentiments qui ne sont pas « *très distingués* », mais qui vous sont bien particuliers.

Les réflexions que vous faites sur ma conférence feraient croire que vous ne l'avez pas lue. On tient à voir, il faut qu'on voie une manœuvre électorale dans ce qui n'est — n'en déplaise à ceux qui vous inspirent — que la revendication d'une œuvre de justice, revendication poursuivie depuis 1889, alors que la « *grosse caisse* » pour une « *manœuvre électorale* » était inutile, convenez-en.

Quant au « *silence et l'ombre* » qui me conviennent, là-dessus vous n'obtiendrez pas satisfaction : n'ayant pas à la craindre, j'aime trop la lumière. N'en est-il pas dans votre « *arène politique* » qui, d'après votre discours, véritable pavé de l'ours, préféreraient de beaucoup la nuit complète à mes « *manœuvres* » ?

Et puis, moi, je suis d'ici. Et l'on pourra toujours savoir que j'ai été propre de bonne heure. Tous vos « *patrons* » peuvent-ils en dire autant, même à leur âge?

Il faisait grand jour, Monsieur, et il n'y avait ni silence ni ombre, alors que vous m'avez prié de vous assister dans un duel que vos *lourdeurs* de plume vous avaient attiré.

Vous oubliez que ce jour-là vous fûtes mon obligé, mais moi je n'oublie pas que vous l'êtes toujours.

Agréez, Monsieur Roland, l'expression de mes sentiments de plus en plus distingués.

Dr BONTEMPS.

ECOLE DE CAVALERIE

Si nous en croyons certains racontars, M. le général Massiet, le nouveau commandant de l'Ecole de Cavalerie, aurait en vue de nombreux changements et améliorations dans l'organisation générale de l'Ecole. Il serait même allé à Paris traiter verbalement ces questions avec le Ministre de la guerre.

Nous ne pouvons qu'approuver le général Massiet de vouloir donner à notre Ecole une impulsion nouvelle et d'apporter des modifications nécessitées par le progrès réalisé dans l'art de la guerre.

Terminons par une indiscrétion.

Les élèves s'apprêtent à fêter la Saint-Georges d'une façon éclatante. Le programme, complètement arrêté, doit laisser bien loin derrière lui celui déjà si brillant de l'année dernière.

Nous croyons savoir que de nombreuses invitations seront lancées. — Nous remercions à l'avance les élèves de l'Ecole de cette innovation sur l'année dernière.

Mais n'anticipons pas et restons en là pour aujourd'hui.

BAISSE DU PRIX DU PAIN

Les boulangers de Saumur ont décidé hier qu'à dater du 16 mars le pain serait vendu 1 franc les 3 kilogrammes.

Plusieurs vont se mettre à fabriquer du pain de 3e catégorie pour répondre aux désirs souvent répétés de beaucoup de ménages pauvres.

MORT SUBITE

M. Couraleau, propriétaire du Café de la Renaissance, rue d'Orléans, étant occupé dans son office vers 11 heures, hier soir, s'est subitement affaissé.

Quand on vint à son secours, il avait rendu le dernier soupir.

M. Couraleau était indisposé depuis quelques jours, mais rien ne faisait craindre un dénouement si précipité.

ACCIDENT DE VOITURE

Dans l'après-midi d'hier, un camion de M. Riverain-Collin montait le carrefour Dacier avec un chargement de farine.

Arrivé vis-à-vis la boulangerie Véron, le cheval s'est abattu.

Le conducteur, aidé de plusieurs autres personnes accourues à son secours, a pu dételer le cheval et le remettre sur pieds sans accident.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 15 mars. — Louis-Roger Carré, rue de la Visitation.

Le 16. — Joseph-Marie Guilloiseau, rue Nationale.

DÉCÈS

Le 15. — Louise Gatinean, sans profession, 47 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 16. — Casimir Bruneau, propriétaire (veuf), 74 ans, quai de Limoges.

Avis important

Les contribuables désireux de faire vérifier leurs bordereaux d'impôts pour l'année 1892 sont informés que deux bureaux de renseignements viennent d'être organisés à cet effet à Angers.

Le premier, situé *rue David*, n° 13, est ouvert le *mercredi* et le *samedi* de chaque semaine, *de 1 heure à 3 heures du soir*.

Le second, situé *boulevard de Laval*, n° 9, est ouvert le *samedi* seulement, *de 2 heures à 4 heures du soir*.

Les deux bureaux fonctionneront *jusqu'à la fin du mois d'avril*.

Tous les renseignements fournis par eux sont absolument gratuits.

LA TAXE MILITAIRE

Les jeunes gens de la classe 1889 qui sont impotents et qui demandent à être dispensés de payer la taxe militaire, sont invités à se présenter devant le Conseil de révision de la classe 1891, qui se réunira à la mairie de leur chef-lieu de canton.

Les jeunes gens de la classe de 1889 qui désirent faire constater leur état devant le Conseil de révision, devront adresser, à cet effet, une demande qui sera transmise à la préfecture par la commune où ils résident. Ils recevront une convocation pour se présenter devant le Conseil de révision.

SUICIDES

COURCHAMPS. — On a trouvé pendu à un mur de sa chambre la veuve Legeard, de Courchamps.

Le désespoir semble avoir été le mobile de ce suicide.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Samedi dernier, un habitant de Varennes a trouvé, dans le canal qui va de la Loire à l'Authion, le cadavre de la femme Chauveau, du village de la Morelle.

Il a été reconnu que cette femme s'était suicidée, le corps ne portant aucunes traces de violences.

La femme Chauveau était malade depuis quelque temps et ne jouissait pas de toutes ses facultés.

BEAUFORT. — M. Pierre Commeau, cultivateur à Beaufort, s'est également pendu dans son grenier. Il a été trouvé dans cet état par son gendre et sa fille.

Il était âgé de 64 ans.

On croit que ce suicide est dû à une timidité excessive de Commeau. Le jour de sa mort, il devait être appelé devant le tribunal de Baugé pour y faire une déposition dans une affaire judiciaire. Plutôt que d'avoir à répondre devant des juges, Commeau aura préféré la mort.

Le tribunal l'avait condamné par défaut à une amende de 10 francs ; il était déjà mort.

BRÉZÉ. — Dimanche dernier, vers 4 h. 1/2 du soir, un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est déclaré dans la maison d'habitation de l'instituteur et de la receveuse des postes; grâce à l'intervention immédiate des pompiers habilement et énergiquement menés par M. Maslin fils, conseiller municipal, tout danger a été vite conjuré; une partie de la toiture seulement a été détruite; on présume que le feu a été communiqué par une cheminée.

M. Jean Esnault, conseiller municipal, accouru un des premiers sur les lieux, a organisé les premiers secours.

Tous nos compliments à MM. Maslin et Esnault.

VERNOIL-LE-FOURRIER. — *Cavalcade.* — Une grande fête de bienfaisance est organisée pour le dimanche 20 mars à Vernoil-le-Fourrier.

Le programme se compose d'une cavalcade historique.

CHOLET. — La mi-carême sera brillamment et joyeusement fêtée à Cholet. Une souscription, organisée en vue de l'organisation d'une cavalcade, a produit de très beaux résultats.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL D'ANGERS A NOYANT

Avis. — Les entrepreneurs désirant concourir pour l'exécution des travaux de maçonne-

---

7 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

IV — LES RAISONS DE SÉVERIN BILLOU

Les deux hommes s'enfoncèrent rapidement dans le chemin, en longeant la palissade de l'usine et se dérobant aux regards curieux de la marchande de vin. Ils firent trente pas en silence, puis Claude dit brièvement à son compagnon :

— Où allons-nous, et que faisons-nous?

Billou jeta un regard autour de lui et, ne voyant rien de menaçant dans l'obscurité, il répondit :

— Eh bien! je vais où nous sommes convenus d'aller.

— Pour prendre l'argent?

— Tais-toi. Il ne faut jamais dire ces choses-là.

— Qui veux-tu qui nous entende? Il n'y a personne à cette heure de ce côté.

— Ton fils nous a bien trouvés; un autre peut en faire autant.

— Ecoute, reprit Claude, je crois que décidément nous allons faire une bêtise.

— Sans doute, nous allons partir les mains vides.

— Possible, mais l'esprit tranquille.

— Allons donc! que crains-tu?

— Je crains tout.

— Mais encore... Tout ça n'est rien.

— Je crains le vol d'abord... les difficultés ensuite.

— Je crains seulement qu'il ne réussisse pas si tu hésites, ajouta Billou ; quant aux difficultés, il n'y en aura pas.

— Si tu te trompais?

— C'est impossible : j'ai pris toutes mes précautions, je suis certain de n'avoir rien oublié.

— Bon. Mais il peut survenir quelqu'un.

— A cette heure? Tout le monde dort à la maison bourgeoise.

— Le portier?

— Est à plus de cent mètres des bureaux, et il éteint à onze heures.

— Le bruit, s'il faut briser la caisse.

— On ne brise pas, on ouvre.

— On ouvre... C'est facile à dire.

— Et à faire, lorsqu'on a une clef.

— Et cette clef?

— Je l'ai dans ma poche.

— Les caisses à secret s'ouvrent avec une clef, mais lorsqu'on a le mot sur lequel on a fermé la serrure.

— Et si je te donne le mot?

— Ah!... ce sera alors plus facile, mais...

— Encore un mais...

— Oui. Si la somme est en monnaie, comment la porter? Tu sais que pour la paie la maison prépare les comptes de chacun.

— Je sais ce qu'il y a en caisse. Vingt mille en billets de cent francs, vingt mille en or et dix mille francs en argent, cent vingt livres en tout; pour toi, c'est peu de chose.

— Bien, mais pour contenir tout cela?

— J'ai un sac.

Claude resta un instant silencieux.

Tout à coup un bruit se fit entendre derrière la palissade. Claude s'arrêta court.

— Il y a là quelqu'un, dit-il tout bas.

— Je le sais, répondit Billou.

— Qui est-ce donc?

— C'est Pluton, le chien de l'usine.

— Le terre-neuve si méchant?

— Lui-même.

— Tu le vois, au premier pas que je ferai dans la cour, il se jettera sur moi en aboyant. Tu n'as pas songé à cela?

— Si, dit Billou; Pluton me suit en ami, et tu vois qu'il ne dit rien ; il est du complot depuis longtemps.

— Je n'ai pas envie de rire, murmura Claude.

— Et moi, je ne ris pas, répondit sèchement Billou.

— Pourtant, hasarda encore Vincent, si j'escalade cette palissade, le chien ne me laissera pas faire ainsi.

— Non, mais tu n'escaladeras pas; tu entreras de plein-pied, et le chien ne songera pas même à te rien dire.

— Tu es donc le diable?

— Non, mais je suis prudent.

— Ça, je le sais.

— Ecoute un peu. Lorsque le vol a été résolu, je me suis occupé de mener la chose à bien. J'y ai mis le temps; mais tu comprends, je voulais réussir ; on ne recommence pas deux fois ces choses-là.

— Non, c'est assez d'une! fit Claude.

— Aussi, je n'ai rien ménagé. Le plus diffi-

rie (3 lots), de charpente (3 lots), de menuiserie et de serrurerie (2 lots), de plâtrerie (2 lots), et de peinture et vitrerie (2 lots), des bâtiments de la ligne d'Angers à Noyant, sont prévenus qu'ils pourront prendre connaissance des pièces des marchés dans les bureaux du chef de service à Angers, 4, rue Saint-Léonard, et dans les bureaux du conducteur des travaux à Beaufort, savoir :

A partir du 21 mars 1892, pour les travaux de maçonnerie et de charpente ;

A partir du 4 avril 1892, pour les travaux de couverture, zinguerie, menuiserie, plâtrerie, serrurerie, peinture et vitrerie.

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

Les examens du premier degré pour l'admission aux Écoles d'arts et métiers en 1892, auront lieu, cette année, les 4, 5 et 6 juillet prochain. Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture « avant le 1er mai, terme de rigueur ».

CONCOURS DE BŒUFS ET VACHES GRAS A CHEMILLÉ

Le maire de Chemillé a l'honneur d'informer les cultivateurs qu'un nouveau concours de bœufs et vaches gras aura lieu, sur le marché de Chemillé, le jeudi 7 avril 1892.

Des primes en argent seront distribuées aux propriétaires des meilleurs animaux amenés et vendus sur ce marché, qui ouvrira à sept heures du matin.

Il y a tout lieu d'espérer que les marchands étrangers, avertis, viendront en nombre suffisant s'approvisionner à ce marché qui promet d'être abondamment pourvu de bestiaux.

SOUSCRIPTION
POUR
L'Université catholique d'Angers
(Suite)

A. M. D. G., 200 fr. — L'Externat de Bellefontaine, à Angers, 100 fr. — M. le curé de Tilliers, 20 fr. — M. l'abbé Antier, vicaire à Tilliers, 10 fr. — Un anonyme de Tilliers, 5 fr. — Une anonyme de Tilliers, 10 fr. — Mlles Barbot, à Tilliers, 5 fr. — M. Armand Denis, à Tilliers, 5 fr. — Mlle Félicité Denis, à Tilliers, 5 fr. — Mme Fonteneau, à Tilliers, 1 fr.

Mme veuve Céleste Fonteneau, à Tilliers, 1 fr. 50. — Mme Mérand, à Tilliers, 1 fr. — Jeanne Barron, à Tilliers, 1 fr. 50. — M. le curé du Vieil-Baugé, 20 fr. — M. l'abbé Gohier, vicaire au Vieil-Baugé, 10 fr. — Anonyme de Soucelles, 20 fr. — Anonyme de Fontevrault, 5 fr. — Mme veuve Bougère et fils, 300 fr. — M. Laurent Bougère, conseiller d'arrondissement, 200 fr. — M. le chanoine Adolphe Levoyer, 20 fr.

Communauté des Récollets, à Doué-la-Fontaine, 50 fr. — M. l'aumônier et MM. les ecclésiastiques de la communauté des Récollets de Doué-la-Fontaine, 73 fr. — Anonyme de Doué-la-Fontaine, 2 fr. — Anonyme d'Angers, 100 fr. — Anonyme d'Angers, 10 fr. — M. le curé de Brigné, 25 fr. — M. le curé de Vernoil-le-Fourrier, 12 fr. — Mme Souchay, à Angers, 100 fr. — Mme veuve Albert et M. Albert, avocat, 100 fr. — M. le vicomte Henri du Breil de Pontbriand, conseiller d'arrondissement, 20 fr.

M. des Nouhes, conseiller général, 100 fr. — Deux anonymes, 25 fr. — Paroisse de Juigné-sur-Loire, 44 fr. 20. — M. le curé du Lion-d'Angers, 40 fr. — M. l'abbé Gauthier, vicaire au Lion-d'Angers, 15 fr. — M. l'abbé Richard, vicaire au Lion-d'Angers, 15 fr. — M. Ayrault de Saint-Hénis, 100 fr. — M. Chopin, au Lion-d'Angers, 20 fr. — Mlle Adèle Gaultier, au Lion-d'Angers, 5 fr. — Mmes Laffay, au Lion-d'Angers, 5 fr. — Deux anonymes du Lion-d'Angers, 7 fr.

M. le curé d'Andigné, 50 fr. — Plusieurs paroissiens d'Andigné, 10 fr. — M. le curé de Montreuil-sur-Maine, 20 fr. — M. l'abbé Gautreau, vicaire de Montreuil-sur-Maine, 10 fr. — Le T. R. Père abbé de Ligugé, 50 fr. — M. le comte A. de Fontenay, capitaine de frégate en retraite, à Saint-Mathurin, 100 fr. — M. le curé de Briollay, 20 fr. — M. le curé de Soucelles, 20 fr. — M. le baron de Rochebouët, 100 fr. — Mme Paul Mayaud, à Saumur, 200 fr.

Mme Alfred Palustre, à Saumur, 100 fr. — M. Camus, de Saumur, 25 fr. — Anonyme de Saumur, 10 fr. — Anonyme de Saumur, 10 fr. — Anonyme de Saumur, 5 fr. — Anonyme de Saumur, 10 fr. — Mlle Eléonore Delandes, de Bagneux, 20 fr. — Anonyme de Notre-Dame d'Angers, 20 fr. — M. le curé de Gouy, 20 fr. — Anonyme de Gouy, 25 fr. — Mlle Renée Cousin, de Gouy, 5 fr. — Anonyme de Gouy, 5 fr. — M. le curé de Montigné-les-Rairies, 20 fr.

Deux ecclésiastiques du canton de Durtal, 30 fr. — Anonyme de Durtal, 5 fr. — Mme la comtesse de Ferrières, à Montigné-les-Rairies, 200 fr. — Mme Meauzé et M. A. Mauzé, 25 fr. — M. le comte de La Rochefoucauld, 100 fr. — Mme Anatole Richard, 50 fr. — M. le curé Morannes, 100 fr. — Anonyme de Morannes, 15 fr. — Anonymes de Morannes, 32 fr. — Mme de Brullon et M. R. de Brullon, 100 fr. — M. le baron de Cholet, au Lyon-d'Angers, 100 francs. — M. Faligan, à Angers, 100 fr.

Total à ce jour : 53.932 fr. 95. *(A suivre.)*

TOURS. — *Bagarre au Cirque de la Touraine.* — Dimanche, une troupe d'acrobates, les frères Adriani, donnait au cirque de la Touraine une pantomime au cours de laquelle des coups de feu furent tirés. On ne sait par quelle imprudence une des armes se trouvait chargée de cendrée dont quelques grains sont venus atteindre au visage deux enfants placés parmi les spectateurs. Les assistants ont fait de vifs reproches aux auteurs de l'accident et une bagarre s'ensuivit avec échange de horions. Profitant de l'incident, quelques vauriens s'introduisirent sur la scène et firent main basse sur la recette. Les Adriani ont été conduits au commissariat central.

LE MANS. — *Double suicide.* — Lundi soir, le nommé Perroux, âgé de 25 ans, homme d'équipe à la gare du Mans, a profité de l'absence de sa femme et de sa petite-fille, âgée de 2 ans, pour s'asphyxier avec son jeune fils, âgé de 2 mois.

Quand la dame Perroux rentra, son mari et son enfant étaient morts.

Perroux avait été remercié dernièrement par le chef de gare du Mans.

C'est la perspective de la misère qui l'a poussé à commettre cet acte désespéré.

ENTÉRINEMENT DES LETTRES DE GRACE

La décision présidentielle commuant en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre la veuve Chaillou est parvenue mardi matin seulement au parquet du Mans. Le procureur de la République est allé immédiatement la notifier à la veuve Chaillou ; elle a accueilli cette nouvelle, ainsi que celle de l'exécution d'Emonet, avec l'indifférence dont elle ne s'est jamais départie depuis sa condamnation. La veuve Chaillou va être conduite à Angers pour l'entérinement des lettres de grâce. Elle sera ensuite dirigée sur la maison centrale de Rennes pour y subir sa peine.

On sait, en effet, que les femmes condamnées aux travaux forcés ne sont pas envoyées aux colonies. Elle restent en France, dans des prisons spécialement désignées pour les recevoir.

Le conseil municipal de Cognac vient de prendre une importante décision. En raison de l'usurpation du mot « cognac » par des maisons de spiritueux étrangères à la ville, le conseil a décidé que la ville de Cognac poursuivra, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, la répression de l'usage abusif de son nom.

La municipalité a été invitée à provoquer la formation d'un syndicat pour la défense des intérêts commerciaux cognacais et la création d'une caisse dont les fonds seront destinés à faire face à la défense de ses intérêts.

Une somme de 5,000 francs a été votée à cet effet.

UNE EXÉCUTION CAPITALE

C'est devant une foule immense, maintenue par un fort détachement du 3e de ligne, qu'a eu lieu mardi matin, à Aix, l'exécution de Cournou, condamné à mort le 23 décembre dernier, pour assassinat de sa servante Anna Faure, qu'il avait fait assurer pour 100,000 fr.

Pendant que Deibler et ses aides montaient la guillotine devant la prison, des cris et des hurlements n'ont cessé de se faire entendre.

Réveillé à 5 heures 25, Cournou est devenu livide en apprenant le rejet de son recours en grâce, mais surmontant cette défaillance, il demanda à se confesser et entendit la messe dite par le Père oblat Michelat. On procéda ensuite à la toilette et comme un des aides le ligottait trop fort, il s'écria : « Vous me faites mal. »

Après avoir embrassé le crucifix et le père Michelat, Cournou fut jeté sur la bascule. Un bruit sourd et justice était faite.

La Banque Ve LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés *sans Commission.*

PAIEMENT DE COUPONS **sans frais**

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et *très désintéressés.*

Dernières Nouvelles

Paris, 17 mars, 12 h. 35 soir.

De nouvelles perquisitions vont être faites chez les anarchistes.

On assure que la police espère arrêter avant peu le principal coupable de l'explosion de la caserne Lobau. *HAVAS.*

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an. 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale. . . . . 13 fr.

Sommaire du 15 mars 1892

La promenade aux Tuileries (1 grav.), M. A. P. — Les Caraïbes du Jardin d'Acclimatation (4 grav.), M. Chaffanjon. — Les décadents, M. A. Lair. — Le premier navire à hélices centrales (3 grav.), M. Perron. — La cathédrale de Cantorbéry (1 grav.), M. Géo. Tricoche-Nestler. — Notre officier, nouvelle (suite et fin), M. A.-M. Gladès. — Ophélie (1 grav.), M. Édouard Rollet. — Les plantes d'appartement (3 grav.), M. P. Hariot. — La baleine de Porsmoguer (1 grav.), M. le Dr H. Beauregard. — Amusements scientifiques (1 grav.), M. Cherch.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'*Embellissement* du *Visage* et l'*Hygiène* de la *Peau.* — Quatre parfums délicats : *Maréchale, Violette, Héliotrope, Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

cile était de captiver la confiance de Pluton. Depuis deux mois, toutes les nuits, je viens ici, je dévisse une planche de cette palissade, fermée pour tous, ouverte pour moi, et j'offre au chien un bon morceau de viande. Les premiers jours, il grognait, mais il mangeait la viande ; au bout de huit jours je le flattais ; au bout de quinze jours j'entrais sans crainte ; maintenant c'est un allié inoffensif. J'ai du pâté là, sous mon bras.

Vincent écoutait Billou avec une attention mêlée d'admiration.

— Je n'aurais jamais pensé à cela, moi !

— Ce n'est pas tout. Te voilà dans la cour et devant le bâtiment où se trouvent les bureaux et la caisse.

— Oui, c'est là que je m'embarrasse.

— Pas difficile encore. J'ai pris les empreintes des serrures, et tu comprends qu'il ne m'a pas été difficile de fabriquer des clefs qui vont supérieurement.

— Sans doute, mais la caisse...

— Pour la caisse, même jeu. Seulement le travail est bien plus long et bien plus difficile.

— Et toutes ces clefs ?

— Je te les donnerai tout à l'heure. Arrêtons-nous derrière cet arbre, nous sommes arrivés à la planche dévissée.

Ils s'arrêtèrent sous les branches, et le chien s'arrêta comme eux, flairant son repas nocturne et habituel.

— Maintenant, reprit Billou, suis bien mon raisonnement.

— Oui, tu as toujours raison.

— Tu connais les bureaux aussi bien que moi ; tu sais où est la caisse ; tu entres donc et tu mets les quatre vis sur les lettres qui forment le mot magique.

— C'est ce mot-là qu'il faut savoir.

— Je le connais. Tu sais que mon neveu est employé aux écritures.

— Sans doute.

— J'ai su par lui que ce mot était changé toutes les semaines. Ordinairement il n'y fait pas attention, mais cette fois il est arrivé que, comme le caissier avait épuisé à peu près tous les mots de quatre lettres, il a eu l'idée de tirer ces lettres au sort, et il est sorti *Léon*, qui est précisément le nom de mon neveu. C'est ainsi qu'il l'a su, et c'est pourquoi il faut faire le coup ce soir ou jamais.

— Et toi, que feras-tu ? demanda Vincent.

— Moi, mais il me semble que j'ai déjà fait quelque chose ; je resterai dans la cour pour faire le guet, mais surtout pour causer avec Pluton, qui sans ma présence, pourrait te jouer un mauvais tour.

— Que ferons-nous après le coup ?

— Tu apporteras l'argent dans le sac et ensuite nous irons l'enterrer ensemble. Il faut savoir nous modérer pendant quelque temps. Demain, tu viendras au travail et à la paie, comme tout le monde et comme moi. Nous ne ferons pas la noce une heure de plus, et quand nous trouverons le joint pour décamper, nous partirons. Comme cela, personne ne pourra nous soupçonner.

— Tout cela est bien arrangé, fit Claude à demi vaincu.

— Et tu ne dois plus hésiter.

— C'est-à-dire que, si ce n'étaient ma femme et le petit...

— Encore ?... Comment le sauront-ils ?

— Jacques se doute de quelque chose.

— Je ne dis pas non, mais il ne dira rien contre son père.

— Sans doute... Cependant, s'il savait jamais que j'ai volé...

— Les enfants n'approfondissent pas tout. Dans quelques jours il aura oublié sa méprise de ce soir.

Mais Claude hochait encore la tête.

Au fond de son âme, sa vieille probité se révoltait.

L'instant était décisif. *(A suivre.)*

BOURSE DE PARIS

Du 15 Mars 1892

3 0/0.	96 25
3 0/0 nouveau.	96 »»
3 0/0 amortissable.	97 40
4 1/2.	105 10

ÉPICERIE CENTRALE
MAISON
P. ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP
Le flacon depuis 1 fr. 40
Fruits glacés extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.
CONFITURES FINES ET GELÉE
Garantis purs fruits et sucre,
le pot de terre, 1 fr.
En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90
BAISSE DE PRIX
Sur les CAFÉS et CONSERVES

Etudes de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE,
Et de Me VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN UN SEUL LOT

DE LA PROPRIÉTÉ

DE

L'ANCIEN MOULIN

De Pas-de-Loup

Sis commune de Saix, arrondissement de Loudun (Vienne).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 AVRIL 1892, *en l'étude et par le ministère de* Me VERLET, *notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), heure de midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Et à la requête de : 1° Madame Madeleine Buron, veuve de M. Girard, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Fenet, 106 ; 2° Madame Madeleine-Justine Girard, épouse de M Pierre Chevalier, journalier, et ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Saumur, rue du Portail-Louis, 56,

Ayant pour avoué Me ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suite ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Pierre-Girard Besnier, cultivateur, demeurant à Longué (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur, faisant fonction de tuteur de M. Auguste Girard, mineur issu du mariage d'entre M. Girard Jacques, décédé, et Madame Buron, requérante, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre cette dernière et son fils mineur, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze,

Ayant pour avoué constitué Me ALBERT ;

2° M. Charles Reynau, cultivateur, demeurant à Chacé (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* du mineur Girard, sus-nommé, faisant fonction de subrogé-tuteur, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Il sera procédé, le dimanche dix avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques sur licitation, entre majeurs et mineur, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après désignés, savoir :

DÉSIGNATION

La propriété de l'*Ancien Moulin de Pas de Loup*, située commune de Saix, arrondissement de Loudun, comprenant :

Maisons, grange, écuries, terre, vignes et bois; le tout se tenant, contenant ensemble quatre hectares quatre-vingt-sept ares soixante-trois centiares, joignant du levant Dixmier et les héritiers Olivier, du midi Rathouis et Michot, du couchant le chemin de Bizay à la Garenne de Pas de Loup, Dubeigny, Malécot et Gaucher, et du nord un chemin.

Mise à prix : mille neuf cents francs, ci..... 1,900

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A Me VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, fo , ce , Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A l'amiable

La propriété de Champagne

Ci-après désignée

Située commune de Montreuil-Bellay

Appartenant à M. DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon.

DÉSIGNATION

1° UNE MAISON d'habitation et d'exploitation, comprenant : un premier corps de bâtiment, composé de deux chambres basses à cheminée, escalier pour monter au premier; deux chambres à cheminée au premier et grenier au-dessus ; écurie en suivant et remise. — Autre corps de bâtiment, composé de deux chambres basses, arrière-cuisine et un premier, cave au-dessous, un pressoir neuf et un cellier.

2° Environ 20 hectares de terre et vigne, dont 7 hectares de vigne rouge de bon rapport.

Le tout traversé par la route de Loudun à Montreuil-Bellay, et à un kilomètre de la gare de Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. DUPUY, *propriétaire desdits immeubles, soit à* M. AUGUSTE DURANT, *expert à Montreuil-Bellay, ou à* Me HACAULT, *notaire, dépositaire des titres de propriété.*

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS

12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* LÉPICIER, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, est actuellement à Saumur.

Étude Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 11, appartenant à M. CARICHOU.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (167)

REMISE A LOUER

Présentement

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à Mme Ve GIRARD, place Dupetit-Thouars.

UN MÉNAGE demande place, *le mari cultivateur* et *la femme* comme *femme de chambre.*

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'*apprenti boulanger.*

S'adresser au bureau du journal.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir **comptabilité**, Poitrat ou autres.

M. LÉON MALÉCOT demande de suite, **UN APPRENTI** pour la Mercerie.

Me LE BARON, notaire à Saumur, demande **un second clerc.**

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Pâtés de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crême, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR *BREVETÉ*

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR *BREVETÉ*

27, Rue d'Orléans, Saumur

OUVERTURE DE LA SAISON

Grande Exposition des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Costume Complet depuis 35 fr. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,